

# Modalité de sélection des Référents de quartier

## Mur sur Allier

### Préambule

La municipalité de Mur sur Allier a souhaité mettre en place une relation plus directe et plus proche avec les habitants. La mise en place de référents de quartier favorise l'exercice d'une citoyenneté active et permet de consolider les éléments du mieux vivre ensemble (débatte, s'exprimer, s'associer à la réflexion et à l'action, participer à la vie publique du quartier). Dans ce cadre, le référent de quartier constitue un lien entre les habitants de son quartier et le conseil municipal.

Le référent de quartier est un citoyen, élu ou non, fortement impliqué dans la vie de son quartier. Il s'engage, à travers une charte, et dans le cadre d'une mission volontaire et bénévole, à œuvrer pour et dans l'intérêt général de la commune, du quartier et de ses habitants. Il est soumis à un devoir de réserve.

### Appel à participation

Un appel à participation est lancé à partir du 15 octobre 2021.

Tout(e) habitant(e) de Mur Sur Allier pourra participer au dispositif des Référents de quartier sous réserve du respect des conditions de participation contenues dans la Charte.

En fonction de la couverture des quartiers de Mur sur Allier, un autre appel à participation et une étude de candidatures pourront être envisagés.

### Conditions de participation

Pour être Référent de Quartier de Mur sur Allier, il faut satisfaire aux conditions suivantes :

- Résider ou agir dans son quartier.
- S'engager à œuvrer dans la commune ou dans son quartier en faveur de l'intérêt général, au bénéfice de tous les habitants sans exclusivité.
- Être inscrit sur les listes électorales de la ville de Mur sur Allier
- Être le seul représentant de son foyer familial

### Choix des référents de quartier

Les référents de quartier seront sélectionnés au 30 novembre 2021 parmi les habitants ayant déposés leur candidature pour une durée initiale de 2 ans. La sélection se fera par M. le Maire et Mme. la 1ere adjointe, accompagné en 2021 par le cabinet Meat en charge de l'étude du Schéma Directeur de la commune.

MM. Jean-Pierre Rodier et Jean-Claude Prost sont les élus coordinateurs du dispositif des référents de quartier et ont la charge d'organiser les comités consultatifs de quartier et les bureaux de quartier.

### Arrêts de la fonction de référent de quartier

Un référent de quartier peut par simple courrier ou email demander à arrêter ses fonctions.

De même, M. le Maire a le pouvoir de suspendre la fonction d'un référent de quartier ne répondant pas aux engagements de la charte des référents de quartier.